



Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 133 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Cadre stratégique proposé pour la période 2012-2013

Deuxième partie : plan-programme biennal

Programme 17

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale	3
Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	6
Sous-programme 2. Production et innovation	9
Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance	11
Sous-programme 4. Financement du développement	13
Sous-programme 5. Développement social et égalité sociale	14
Sous-programme 6. Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans le développement régional	17
Sous-programme 7. Population et développement	19
Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains	21
Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructures	23
Sous-programme 10. Planification de l'administration publique	25
Sous-programme 11. Statistiques	27

* A/65/50.



Sous-programme 12. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique latine	30
Sous-programme 13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes.	32
Textes portant autorisation (tous sous-programmes confondus)	35

Orientation générale

17.1 L'objectif d'ensemble du programme est de promouvoir un développement économique et social écologiquement rationnel en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à la coopération internationale en entreprenant des recherches et des analyses approfondies des processus de développement et en fournissant les services nécessaires sur les plans normatif et opérationnel ainsi que des services de coopération technique afin d'appuyer les efforts de développement menés au plan régional.

17.2 Le programme, qui relève de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a pour fondement la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil a créé la Commission afin de contribuer au développement économique de la région et de coordonner les mesures adoptées à cette fin ainsi que de resserrer les relations économiques entre les pays de la région ainsi qu'entre ceux-ci et le reste du monde. En 1996, par sa résolution 553 (XXVI), le Conseil économique et social a chargé la Commission, entre autres, de collaborer avec les États membres afin d'analyser le processus consistant à formuler, évaluer et suivre les politiques de développement ainsi que de fournir des services opérationnels, des informations spécialisées, des services consultatifs, des services de formation et un appui à la coopération régionale et internationale.

17.3 La Commission continuera de poursuivre les principaux objectifs que partagent toutes les commissions régionales, d'encourager l'intégration économique aux échelons sous-régional et régional, de promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et de promouvoir le développement durable en aidant à rétrécir l'écart qui sépare les pays de la région et les pays industrialisés sur les plans économique, social et environnemental.

17.4 Pour réaliser ces objectifs, la Commission continuera de s'attacher à répondre aux besoins des pays de la région, pour lesquels elle constituera une instance régionale et un mécanisme visant à faciliter la recherche d'un consensus au plan régional; d'appuyer la formulation de politiques publiques à la mesure des défis auxquels la région est confrontée; d'encourager et de promouvoir le dialogue multilatéral, le partage des connaissances et l'établissement de réseaux aux échelons mondial, régional et sous-régional; d'encourager la coopération intrarégionale et interrégionale entre les commissions régionales; ainsi que de collaborer avec les autres organisations régionales et organismes des Nations Unies.

17.5 Il est proposé un nouveau sous-programme concernant le financement du développement, les États membres se montrant de plus en plus désireux de recevoir des services d'analyse et des services opérationnels dans ce domaine, surtout depuis les crises financières et économiques de 2008-2009, qui ont mis en relief les particularités de cette question et l'importance critique qu'elle revêt pour la réalisation des objectifs de développement de la région. De plus en plus de pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont considérés comme appartenant à la catégorie des pays à revenu intermédiaire, de sorte que la part relative occupée par ces pays dans l'aide publique au développement (APD) est en baisse et qu'il est difficile pour la plupart d'entre eux d'avoir pleinement accès aux marchés financiers internationaux et d'y participer. Aussi plusieurs instances régionales, dont le Groupe de Rio, ont-elles souligné la nécessité pour la Commission de se pencher sur la

question. Lors de sa vingt-cinquième session, tenue récemment, le Comité plénier de la Commission a prié le Secrétariat d'analyser cette question et de formuler des recommandations concernant les mesures concrètes devant être adoptées. Les résultats de cette analyse sont maintenant reflétés dans le nouveau sous-programme, qui sera exécuté dans les limites des ressources existantes.

17.6 La stratégie globale élaborée par la Commission pour réaliser les objectifs du programme est structurée autour de 13 sous-programmes interdépendants et complémentaires qui seront exécutés sur la base d'une approche intégrée et pluridisciplinaire. L'actuel plan-programme biennal et le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013 sont fondés sur les objectifs de développement internationalement convenus définis lors des grandes conférences et des réunions au sommet tenus dans les domaines économique et social sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux qui sont reflétés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

17.7 Le bilan de l'activité dans les domaines économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes a été encourageant pendant la période 2003-2008. La région a enregistré une croissance économique régulière, les niveaux de pauvreté ont baissé et la gestion macroéconomique s'est améliorée à des égards importants grâce à la génération d'excédents budgétaires et à la réduction de l'endettement des pays de la région, ce qui a eu pour effet de réduire leur vulnérabilité aux chocs exogènes. L'effondrement du secteur financier survenu dans les pays industrialisés à la fin de 2008 s'est rapidement propagé dans le monde entier, ce qui a engendré une crise économique mondiale et affecté sérieusement les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ainsi, la région a connu un taux de croissance négatif en 2009, les pays les plus touchés étant le Mexique et les pays d'Amérique centrale. L'impact de la crise s'est également fait sentir dans le domaine social, le nombre de pauvres s'étant accru de 9 millions en 2009, tandis que la situation de l'emploi s'est dégradée et que de plus en plus nombreux ont été ceux qui ont dû se tourner vers le secteur non structuré pour subsister, ce qui a affecté les groupes les plus vulnérables, comme les pauvres, les femmes et les jeunes. Différents signes de reprise dans la région permettent d'espérer que la croissance économique reviendra en 2010, mais la vulnérabilité persistante de l'économie mondiale interdit tout excès d'optimisme pour l'avenir.

17.8 La crise a fait apparaître plus clairement les déficits structurels qui entravent le développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et a suscité des doutes quant à leur capacité de relever les défis et de s'adapter aux réalités qui caractérisent l'objectif qu'est un développement durable à long terme. Étant donné le climat qui prévaut sur la scène internationale depuis la crise, il est probable que les schémas de développement de la région devront être adaptés à des égards importants à une « nouvelle normalité » issue de la crise, marquée par un ralentissement de la croissance partout dans le monde, une contraction des courants commerciaux mondiaux et l'apparition de nouvelles barrières au commerce, un accès plus limité – et à des conditions plus rigoureuses – aux marchés financiers internationaux et au financement du développement, un marché du travail caractérisé par une nouvelle dynamique qui risque de refléter une « reprise sans emploi » et la nécessité de mettre les pouvoirs publics mieux à même d'atténuer les effets des fléchissements de l'activité économique. Sur le plan de la compétitivité, les retards pris dans les domaines de l'innovation et de la productivité demeurent l'un des principaux obstacles au succès des stratégies d'expansion économique dans l'égalité. D'autres

problèmes structurels, comme la pauvreté et sa transmission d'une génération à l'autre, l'inégalité des revenus, des systèmes fiscaux régressifs, les effets d'un changement démographique rapide et la sécurité et la sûreté des citoyens, venant s'ajouter aux objectifs que visent les différents secteurs de la société en matière de réforme sociale et de développement, ne manqueront pas de grever encore plus les ressources disponibles dans le secteur social. Enfin, des problèmes mondiaux comme les changements climatiques et la nécessité de développer des technologies à faible consommation de carbone exigent de mettre en œuvre d'urgence de nouvelles stratégies visant à faciliter l'adaptation, à atténuer l'impact de ces problèmes et à réduire les risques ainsi qu'à améliorer les rendements énergétiques et à donner le coup d'envoi à une utilisation systématique des sources d'énergie renouvelables. Dans le nouveau contexte créé par la crise, le rôle des institutions et de la réglementation des marchés devra être repensé et celui de l'État devra être redéfini afin de créer les conditions propices à un développement durable et inclusif de nature à mettre la région, désormais, sur la voie d'un développement durable dans l'égalité. Étant donné la complexité des processus de réforme dans la région et les exigences très changeantes des pays bénéficiaires, la Commission continuera de s'attacher à mener opportunément des travaux d'analyse et à formuler des recommandations concernant les problèmes de développement. En outre, elle travaillera en collaboration et en coordination avec les gouvernements des pays de la région et ses interlocuteurs pour veiller à l'établissement d'un lien approprié entre les expériences nationales et la perspective régionale, améliorer la comparabilité des données, encourager les échanges de pratiques optimales et fournir des services de coopération technique efficaces.

17.9 Pour relever les défis susmentionnés, la Commission orientera son programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 vers les priorités suivantes, consistant à :

- a) Améliorer la stabilité macroéconomique et les politiques visant à réduire la vulnérabilité et à atténuer les effets de crises économiques et financières;
- b) Faciliter l'accès de la région au financement du développement et renforcer l'architecture financière aux échelons mondial, régional et national;
- c) Accroître le potentiel productif de la région et améliorer sa productivité de manière à faciliter la convergence avec les pays plus avancés, l'accent étant mis en particulier sur l'innovation et les nouvelles technologies;
- d) Améliorer la position de la région au sein de l'économie internationale grâce à la promotion des échanges ainsi que de l'intégration et de la coopération régionales;
- e) Promouvoir un pacte social afin d'améliorer l'égalité, de réduire les risques sociaux et d'encourager l'intégration d'une perspective sexospécifique aux politiques publiques;
- f) Améliorer les politiques de développement durable, accroître les rendements énergétiques et faciliter l'adaptation aux changements climatiques;
- g) Renforcer la gestion publique afin de rationaliser le rôle de l'État au XXI^e siècle;
- h) Renforcer les institutions chargées de la gestion des questions de portée mondiale et transfrontière et de la fourniture des biens publics au plan régional.

17.10 À cette fin, la Commission s'attachera, par ses programmes d'analyse, d'élaboration de normes, de plaidoyer et de renforcement des capacités, à faciliter la conception de stratégies et de politiques de développement durable et le suivi continu de leur application dans la pratique. Les services opérationnels qu'elle fournira dans des domaines comme l'information spécialisée, la coopération technique et la formation encourageront la coopération, la création de réseaux et l'échange de bonnes pratiques aux échelons sous-régional, régional et international, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. La Commission continuera de suivre dans une optique intégrée et globale et dans une perspective régionale la mise en œuvre des décisions issues des sommets mondiaux, et en particulier les progrès accomplis par la région sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, elle continuera de resserrer la coopération régionale en étendant le rôle du coordonnateur résident aux activités opérationnelles entreprises au plan national afin d'améliorer ainsi la cohérence de l'action menée au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies. En outre, la Commission s'attachera à renforcer son rôle d'organisme chef de file dans le cadre du mécanisme régional de la coordination de l'action de toutes les institutions spécialisées et des fonds et programmes du système des Nations Unies dans la région et continuera de prendre une part active aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle s'attachera également à resserrer sa collaboration avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ainsi qu'avec les autres institutions interaméricaines et ibéro-américaines et les institutions de Bretton Woods, comme l'Organisation des États américains (OEA), le Secrétariat ibéro-américain et la Banque interaméricaine de développement (BID). Cette coopération sera menée dans le cadre des mécanismes d'intégration des institutions compétentes aux échelons national et sous-régional. Par ailleurs, la Commission resserrera sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion et les milieux universitaires afin de promouvoir la concertation et de les associer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

17.11 Enfin, la Commission continuera de collaborer avec le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales qui est l'un des principaux mécanismes de portée mondiale à même de garantir la cohérence, en ce qui concerne les domaines thématiques communs, de l'action des entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui travaillent sur les questions sociales et économiques.

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération régionale et les mécanismes d'intégration aux niveaux sous-régional, régional et panaméricain en resserrant les liens entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les autres pays

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Amélioration de la capacité des États Membres de produire de la valeur ajoutée et de participer aux échanges commerciaux mondiaux

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays de la région qui ont adopté des politiques commerciales et des stratégies de

et régionaux en formulant et en exécutant des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations

développement des exportations conformes aux recommandations de la Commission

b) Renforcement de la capacité des parties prenantes des pays de la région d'évaluer l'impact des politiques commerciales et leur contribution aux autres aspects du développement durable, y compris la lutte contre la pauvreté et l'adaptation aux changements climatiques

ii) Pourcentage accru de lecteurs reconnaissant l'utilité de l'analyse et des recommandations concernant les politiques commerciales et les stratégies de développement des exportations figurant dans la publication intitulée *L'Amérique latine et les Caraïbes* dans l'économie mondiale et d'autres publications sélectionnées

b) i) Nombre accru des pays de la région ayant adopté des politiques, des mécanismes et des mesures conformes aux recommandations de la Commission concernant l'évaluation de l'impact des politiques commerciales sur les autres aspects du développement durable et la contribution qu'elles peuvent apporter dans ce domaine

ii) Nombre accru d'institutions publiques et d'organisations privées reconnaissant que les services de coopération technique de la Commission les ont aidées à renforcer leurs capacités dans les domaines du commerce et du développement durable

Stratégie

17.12 La responsabilité fonctionnelle de ce sous-programme incombe à la Division de l'intégration et du commerce internationaux, qui s'en acquitte en collaboration avec les bureaux de la Commission à Washington et à Brasilia. Comme il concerne des questions transversales, le sous-programme sera exécuté en collaboration avec les autres divisions et services de la Commission. La stratégie à suivre tiendra compte spécialement des dispositions relatives aux buts et cibles reflétés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux qui concernent la réduction de la pauvreté et le partenariat mondial pour le développement.

17.13 La stratégie tendra à générer des connaissances, à évaluer l'expérience acquise et à analyser les questions liées à la promotion d'un système commercial fondé sur des règles; à approfondir et élargir les programmes d'intégration économique; à maximiser la contribution que le commerce et l'intégration peuvent apporter au développement de la région et à adopter une approche orientée vers la solution des problèmes en vue de faciliter la prise de décisions. La Commission continuera de renforcer son rôle d'instance de discussions des politiques générales et d'échanges de données d'expérience afin de faciliter la recherche du consensus. Il est également prévu de fournir des services consultatifs et des services de coopération technique et d'entreprendre d'autres efforts de renforcement des capacités pour appuyer les pays de la région dans les efforts qu'ils déploient pour valoriser leurs ressources humaines et renforcer leurs capacités institutionnelles.

17.14 Le sous-programme sera axé en particulier sur les aspects ci-après : a) renforcement des institutions et des mécanismes administratifs et adoption de mesures dans les domaines des politiques commerciales et de la promotion des échanges, des négociations et de la mise en œuvre des accords conclus, et notamment des mécanismes d'alerte avancée aux tendances protectionnistes parmi les partenaires commerciaux; b) renforcement des capacités de diversification du commerce et amélioration de la compétitivité sur les marchés internationaux des articles manufacturés, des services et des produits fondés sur les ressources naturelles; c) développement et élargissement des processus d'intégration dans la région et d'association à d'autres régions et promotion de la coopération Sud-Sud, l'accent étant mis en particulier sur la région Asie-Pacifique dans le contexte de la participation aux chaînes mondiales d'approvisionnement; et d) lancement d'initiatives dans les domaines nouveaux du commerce international concernant le développement durable, les changements climatiques, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la compétitivité et le recours accru aux nouvelles technologies pour accroître la productivité et la connectivité et adoption de mesures tendant à promouvoir l'aide au commerce et les nouvelles formes de coopération connexes.

17.15 Ce sous-programme s'adresse essentiellement aux autorités et agents publics des pays de la région, et surtout ceux qui s'occupent de la formulation, de la mise en œuvre et de la gestion des stratégies et des politiques concernant le commerce extérieur et les négociations commerciales internationales ainsi que l'intégration et la coopération régionales. En bénéficieront également différentes institutions du secteur privé comme les associations de producteurs et d'exportateurs, les chambres de commerce et les autres organismes qui ont pour vocation de promouvoir et de développer les échanges. Enfin, le sous-programme continuera d'être exécuté en consultation et en étroite coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Système économique latino-américain, la BID, l'OEA, les commissions régionales des Nations Unies, les banques régionales de développement, les secrétariats des différentes organisations d'intégration régionale et les institutions gouvernementales et entités privées s'intéressant au commerce international et à l'intégration régionale.

17.16 La collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux sera resserrée afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour la prestation de services de coopération technique, en particulier dans les domaines ci-après : aide au commerce, impact du commerce sur l'atténuation de la pauvreté, partenariats entre les secteurs public et privé, innovations dans le domaine commercial, compétitivité et facilitation des échanges, protectionnisme et nouvelles règles environnementales, entre autres.

17.17 Enfin, les bénéficiaires du sous-programme seront tenus informés des activités entreprises et des résultats obtenus grâce à la mise à jour continue et au développement du site Web et des bases de données de la Commission, à la large diffusion de ses principales publications et des résultats de ses travaux à l'occasion des réunions internationales et principales instances auxquelles participent les décideurs, les milieux universitaires et les autres parties prenantes de la région et de l'extérieur.

Sous-programme 2

Production et innovation

Objectif de l'Organisation : Encourager la productivité, la convergence et l'innovation en Amérique latine et aux Caraïbes en tenant dûment compte de leur incidence sur le développement durable et de leurs liens avec l'économie mondiale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler des politiques et des stratégies visant à améliorer la compétitivité de leurs structures de production	<p>a) i) Nombre accru de pays ayant adopté des politiques ou des mesures visant à améliorer la compétitivité de leurs structures de production conformément aux recommandations de la Commission</p> <p>ii) Nombre accru d'autorités gouvernementales et d'institutions publiques ayant reconnu avoir bénéficié des services de coopération technique fournis par la Commission ou des études sur l'amélioration de la compétitivité qu'elle a soumises à des réunions intergouvernementales</p>
b) Renforcement des connaissances et des capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de promouvoir la productivité, la convergence et l'innovation	<p>b) i) Pourcentage accru de participants aux séminaires, ateliers et cours de formation organisés dans le cadre du sous-programme ayant reconnu avoir bénéficié des services de coopération technique fournis par la Commission pour les aider à améliorer leurs capacités de promouvoir la productivité, la convergence et l'innovation</p> <p>ii) Pourcentage accru de lecteurs reconnaissant avoir bénéficié des analyses et des recommandations de politique générale concernant les schémas d'investissement et la compétitivité figurant dans la publication <i>Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean</i> et dans d'autres publications éditées dans le cadre du sous-programme</p>

Stratégie

17.18 L'exécution de ce sous-programme incombera à la Division de la production, de la productivité et de la gestion, qui se compose de trois services spécialisés restructurés en fonction des domaines d'activités thématiques du sous-programme. Les activités seront réalisées en coordination avec les autres divisions et services de la Commission, en particulier la Division de l'intégration du commerce international et le bureau de la Commission à Buenos Aires. La stratégie suivie tiendra compte spécialement des dispositions pertinentes se rapportant aux buts et cibles énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux concernant la réduction de la

pauvreté extrême et de la faim grâce à la promotion de l'emploi productif, au partenariat mondial pour le développement, à l'amélioration de la gouvernance, au développement et à la réduction de la pauvreté aux échelons national et international, à la diffusion d'informations sur les avantages potentiels des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications.

17.19 Il est prévu, dans le cadre de ce sous-programme, d'entreprendre des analyses économiques et des recherches appliquées fondées sur la génération, le traitement et l'analyse d'informations et de bases de données d'indicateurs, de diffuser les résultats de ces travaux et de formuler des recommandations de politique générale à l'intention des gouvernements et des autres parties prenantes. L'on s'attachera à promouvoir parmi les parties prenantes aux échelons régional, national et local, par le biais de réunions, de séminaires et de forums électroniques, la concertation, l'échange de données d'expérience et d'indications de pratiques optimales en ce qui concerne la dynamique du développement productif. En outre, un appui sera fourni pour faciliter la création et le fonctionnement de réseaux afin de faciliter la génération, l'actualisation et la diffusion des connaissances. Il est également prévu de fournir des services de coopération technique, par exemple sous forme de cours de formation et d'ateliers consacrés à des thèmes spécifiques.

17.20 L'accent sera mis en particulier sur les domaines suivants : a) intensification des efforts d'infléchissement des politiques publiques en vue d'améliorer la compétitivité, de combler les écarts à cet égard et de promouvoir la réalisation des objectifs fixés en matière de technologie et de productivité dans tous les secteurs productifs; et b) application d'une approche globale de l'innovation et de la technologie, surtout dans les secteurs des technologies de l'information et des communications (TIC), de la biotechnologie et de la nanotechnologie.

17.21 Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les autorités gouvernementales et les agents publics des pays de la région ainsi que différentes organisations de la société civile, institutions universitaires et institutions du secteur privé, organisations locales, régionales et sous-régionales et autres organisations s'occupant des thèmes visés par la stratégie. L'on continuera de mener des consultations et de travailler en étroite collaboration avec les institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies et les autres agents qui s'occupent aux échelons national et international des questions sectorielles spécifiques indiquées ci-dessus, en particulier avec les autorités chargées de l'innovation, du développement agricole industriel, de l'investissement et de la promotion des petites et moyennes entreprises.

17.22 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et le développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 3

Politiques macroéconomiques et croissance

Objectif de l'Organisation : Assurer la croissance à long terme des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en améliorant la conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques adaptées

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes d'organiser et d'évaluer les questions macroéconomiques dans la perspective de politiques propres à renforcer la croissance à long terme	<p>a) i) Pourcentage accru de lecteurs affirmant avoir bénéficié des analyses et des recommandations de politique générale concernant les questions économiques et les politiques de nature à promouvoir la croissance à long terme figurant dans l'<i>Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i>, la publication intitulée <i>Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean</i> et d'autres publications sélectionnées</p> <p>ii) Pourcentage accru de participants aux réseaux organisés par le sous-programme qui jugent « utiles » ou « très utiles » leurs forums et leurs recommandations concernant les questions macroéconomiques et les politiques de nature à promouvoir une croissance à long terme</p>
b) Renforcement de la capacité des décideurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques visant à réduire la vulnérabilité économique et sociale	<p>b) i) Nombre accru d'autorités gouvernementales ayant adopté des mesures allant dans le sens des recommandations formulées par la Commission concernant les politiques macroéconomiques et la participation</p> <p>ii) Nombre accru d'institutions qui prennent en considération les analyses et les suggestions de politique générale diffusées par la Commission par le biais de missions de coopération technique dans la formulation des politiques et des mesures macroéconomiques</p>

Stratégie

17.23 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du développement économique, qui s'en acquitte en collaboration avec les sièges sous-régionaux de la Commission Mexico et Port-of-Spain et ses bureaux de Buenos Aires, Brasilia, Bogotá, Montevideo et Washington, ainsi qu'avec d'autres divisions techniques de la Commission, essentiellement la Division de la statistique et des projections économiques, la Division du financement pour le développement,

la Division du développement social et l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

17.24 Il est prévu, pour réaliser les objectifs visés, d'entreprendre des recherches appliquées sur le bilan des politiques macroéconomiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de diffuser opportunément des informations exactes, des analyses et des suggestions ou recommandations de politique générale par le biais des publications périodiques et des publications spécialisées de la Commission. L'on s'attachera également à appuyer la création et le fonctionnement de réseaux afin de faciliter le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques et, sur demande, à entreprendre des activités de coopération technique et à fournir des services consultatifs.

17.25 L'accent sera mis sur les domaines d'activité ci-après : a) promotion de la croissance et création d'emplois de qualité; b) redistribution des revenus; c) augmentation de l'épargne intérieure afin de réduire la dépendance à l'égard de l'épargne extérieure pour les investissements; d) réduction de la vulnérabilité aux fluctuations des marchés internationaux des marchandises et des capitaux; e) incitations macroéconomiques visant à réduire la forte dépendance à l'égard des produits de base; f) poursuite des efforts visant à alléger le fardeau de la dette et à en améliorer le profil; g) conception de cadres cohérents et durables de financement des politiques sociales; et h) relation entre les politiques macroéconomiques et le resserrement des liens entre les exportations et le reste de l'appareil productif en vue de maximiser la valeur ajoutée au plan national.

17.26 Afin de garantir l'exactitude de l'information diffusée, la pertinence de ses publications et l'efficacité de sa contribution aux processus de concertation, la Division collaborera étroitement avec ses homologues nationaux, comme le Ministère des finances, les banques centrales et les autres institutions qui interviennent dans la formulation des politiques macroéconomiques, qui seront également les principaux bénéficiaires directs des activités réalisées dans le cadre du sous-programme. D'autres bénéficiaires seront notamment les milieux universitaires, le secteur privé et la société civile. La Commission collaborera avec d'autres institutions régionales et sous-régionales ainsi qu'avec d'autres entités du système des Nations Unies comme le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 4 Financement du développement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la génération de ressources financières et leur allocation efficace afin d'appuyer le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre au point au plan national des instruments financiers anticycliques et des systèmes d'alerte avancée afin de prévenir des crises financières et d'en atténuer les effets	a) i) Nombre accru de pays qui adoptent des politiques visant à mettre au point des instruments financiers anticycliques et des systèmes d'alerte avancée conformément aux recommandations de la Commission ii) Nombre accru d'utilisateurs des bases de données et de publications sélectionnées de la Commission reconnaissant avoir bénéficié des analyses et recommandations de politique générale de la Commission concernant les divers aspects du financement du développement
b) Renforcement de la capacité des décideurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mobiliser des ressources extérieures, de générer des ressources nationales et de les allouer de manière à promouvoir le financement du développement dans les secteurs productifs, social et environnemental	b) Nombre accru de pays qui adoptent des mesures pour accroître la mobilisation de ressources extérieures, générer des ressources internes et les allouer conformément aux recommandations de la Commission
c) Renforcement de la capacité des décideurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et des autres parties prenantes de contribuer aux débats concernant la réforme de l'architecture financière mondiale et régionale	c) Nombre accru de pays et d'institutions de la région qui contribuent et formulent des propositions aux instances mondiales, régionales et nationales qui débattent de l'amélioration de l'architecture financière aux échelons mondial et régional conformément aux recommandations formulées par la Commission

Stratégie

17.27 L'exécution de ce sous-programme relèvera de la responsabilité de la Division du financement pour le développement que la Commission propose de créer en redéployant les ressources existantes. La Division collaborera avec les autres divisions techniques de la Commission, en particulier avec la Division du développement économique et la Division du développement social, ainsi qu'avec les sièges sous-régionaux et les bureaux nationaux de la Commission.

17.28 La Division entreprendra des recherches et des analyses afin de rendre compte avec exactitude des politiques pouvant être envisagées et elle formulera des recommandations touchant les mesures qui devraient être adoptées en matière de financement et de développement. Elle diffusera les résultats de ses recherches et de

ses analyses par le biais de ses publications périodiques et spécialisées et de ses bases de données, organisera des réunions et des séminaires, appuiera la création et le fonctionnement de réseaux afin de faciliter l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et, sur demande, réalisera des activités de coopération technique et fournira des services consultatifs.

17.29 L'accent sera mis sur les domaines d'activité ci-après : a) consolidation de l'architecture financière nationale, y compris promotion de la microfinance, du financement des petites et moyennes entreprises et des systèmes financiers de protection sociale; b) questions concernant l'intégration et la coopération en matière financière au plan régional; et c) système financier mondial et architecture financière internationale, y compris questions liées aux institutions financières multilatérales. Un aspect transversal de ces trois domaines thématiques consistera à promouvoir la mise au point au plan international d'instruments financiers anticycliques et de systèmes d'alerte avancée en vue de prévenir les crises financières et d'en obtenir les effets.

17.30 Les principaux bénéficiaires des activités réalisées dans le cadre du sous-programme seront notamment les banques centrales, les ministères des finances, les banques régionales et sous-régionales de développement, les intermédiaires financiers privés, les autorités chargées de la santé publique et des caisses de pensions, les institutions gouvernementales responsables de l'intégration régionale et les institutions universitaires. La Commission collaborera avec des institutions comme la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE, la Banque des règlements internationaux et d'autres entités du système des Nations Unies, en particulier le Département des affaires économiques et sociales et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les institutions régionales qui seront associées aux activités seront notamment la Banque andine de développement, la Banque centraméricaine d'intégration économique, la BID, la Banque de développement des Caraïbes, le Banco del Sur et le Fonds latino-américain de réserve.

17.31 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 5

Développement social et égalité sociale

Objectif de l'Organisation : Accélérer la réduction de la pauvreté et promouvoir l'égalité et la cohésion sociales dans la région

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler des politiques et des	a) i) Nombre accru de pays ayant adopté des programmes et des politiques de protection sociale fondés sur les droits de l'homme et

programmes visant à résoudre les problèmes structurels et à faire face aux risques sociaux qui affectent divers groupes socioéconomiques, l'attention devant porter en particulier sur les pauvres, les femmes, les jeunes et les enfants

tenant dûment compte de la nécessité d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement

ii) Pourcentage accru de lecteurs reconnaissant avoir bénéficié des analyses et recommandations concernant les politiques et programmes sociaux figurant dans la publication intitulée *Social Panorama of Latin America* et dans d'autres publications sélectionnées

b) Renforcement des capacités techniques et des institutions chargées de la mise en œuvre des politiques sociales d'améliorer l'impact social de l'intervention des pouvoirs publics et de resserrer le dialogue avec les autres entités gouvernementales et parties prenantes concernant la pauvreté et la réduction des inégalités

b) i) Nombre accru d'institutions chargées de la mise en œuvre des politiques sociales ayant adopté des programmes allant dans le sens des recommandations de la Commission concernant l'innovation institutionnelle dans le secteur social et de nouvelles formes d'interfaces dans l'analyse sociale entre les décideurs et les communautés, les entités du secteur privé et/ou les familles

ii) Nombre accru de parties prenantes reconnaissant avoir bénéficié des services de coopération technique fournis et des réseaux thématiques mis en place par la Commission pour promouvoir la concertation et renforcer leur capacité d'améliorer l'impact social de l'intervention des pouvoirs publics

Stratégie

17.32 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du développement social, laquelle travaillera en collaboration avec les autres divisions, les sièges sous-régionaux et les bureaux nationaux de la Commission. La stratégie suivie tiendra compte des objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies concernant les domaines économique et social, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Des services de coopération technique, en particulier, seront fournis aux pays de la région de façon qu'ils puissent donner suite aux plans d'action adoptés lors des conférences internationales et réunions au sommet des Nations Unies concernant le domaine social.

17.33 La stratégie consistera à mener des travaux de recherche appliquée, à établir des analyses, à en faire connaître les résultats et à formuler des recommandations quant à la façon de renforcer la capacité des parties prenantes d'analyser les questions sociales de manière à faciliter la formulation des politiques et des programmes. Un autre de ses éléments importants consistera à renforcer les réseaux existants afin d'obtenir des données pertinentes, de les mettre à jour et de les diffuser, et de faciliter les échanges de données d'expérience et de pratiques

optimales entre les décideurs politiques, les universitaires et les autres parties intéressées. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région, en particulier ceux qui s'occupent de la formulation, de la mise en œuvre et de la gestion des politiques, programmes et projets sociaux; les organisations régionales et sous-régionales; les universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur; les centres de recherche et les organisations non gouvernementales.

17.34 L'accent sera mis sur les questions thématiques suivantes : a) mise en œuvre de systèmes de protection sociale fondés sur des mécanismes de financement viables et de larges cadres de solidarité; b) utilisation efficace des deniers publics aux fins de l'application de politiques de vaste portée en ce qui concerne en particulier les perspectives d'emploi des membres de la famille en âge de travailler; c) renforcement de la capacité des institutions sociales de guider les entités des secteurs public et privé dans l'action qu'elles mènent pour rompre le cycle de la pauvreté et sa transmission d'une génération à l'autre, y compris en faisant appel aux TIC dans les secteurs sociaux; d) promotion de nouvelles approches sociales et élaboration de programmes qui permettent d'aider tous les groupes sociaux, notamment les pauvres et les groupes à revenu intermédiaire; et e) réglementation des relations entre les principaux intervenants dans les réseaux de protection sociale établis dans le cadre du pacte social, à savoir l'État, le marché et les familles.

17.35 Le sous-programme constituera également une instance de nature à promouvoir la concertation concernant les programmes régionaux d'éradication de la pauvreté et de réduction des inégalités, et il servira aussi à continuer d'assurer le suivi des documents issus des grandes conférences internationales et réunions au sommet tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ainsi que du Groupe de Rio, du Sommet ibéro-américain et des sommets entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dont les ordres du jour portent essentiellement sur les questions sociales. La Division continuera, dans le cadre de ce programme, de se concerter et de collaborer étroitement avec les institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies et les autres partenaires régionaux et internationaux s'occupant des questions sociales.

17.36 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 6

Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans le développement régional

Objectif de l'Organisation : Institutionnaliser l'égalité des sexes dans les stratégies de développement durable des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Progrès accomplis par les pays de la région pour ce qui est de faire une place à l'impératif d'égalité des sexes pour atteindre les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale concernant les domaines économique et social, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le document issu de l'Examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans la région de la Commission et la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes »</p>	<p>a) i) Nombre accru de pays ayant intégré les indicateurs supplémentaires proposés par la Commission dans leurs bases de données et leurs documents officiels pour donner suite aux Objectifs du Millénaire pour le développement, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à l'Examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et aux engagements pris à la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes</p> <p>ii) Nombre accru de mesures visant à faire une place au souci de l'égalité des sexes qui utilisent les indicateurs que la Commission a proposés pour donner suite au troisième Objectif du Millénaire pour le développement, en particulier ceux relatifs à la promotion de l'indépendance économique des femmes et au suivi de la violence à l'égard des femmes, ou qui découlent de leur utilisation</p>
<p>b) Progrès accomplis par les pays de la région dans la mise en œuvre des accords conclus à la onzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes pour ce qui est en particulier de la participation à la prise de décisions, de la reconnaissance du travail non rémunéré des femmes et de l'élimination de la pauvreté et de la violence sexiste</p>	<p>b) i) Nombre accru de pays auxquels la Commission dispense des services de coopération technique pour les aider à appliquer les accords conclus à la onzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes et à atteindre les objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale</p> <p>ii) Nombre accru de programmes ou de politiques adoptés par les pays de la région conformément aux accords conclus à la onzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes</p>

Stratégie

17.37 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division des affaires féminines de la Commission qui, étant donné le caractère pluridisciplinaire de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans le développement régional, collaborera avec toutes les autres divisions ainsi qu'avec les sièges sous-régionaux et bureaux nationaux de la Commission. La stratégie suivie s'intégrera au cadre constitué par les instruments et mandats internationalement acceptés.

17.38 La Commission s'attachera à appuyer les activités des États participant à la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que des présidents de la Conférence et les efforts qu'ils déploient pour générer de nouvelles connaissances concernant les indicateurs et les statistiques relatives à l'égalité des sexes et contribuer au renforcement des capacités nationales des pays d'élaborer et de rassembler des statistiques concernant la problématique hommes-femmes qui puissent éclairer la prise de décisions sur les stratégies visant à atténuer la pauvreté et à promouvoir le développement. En outre, un appui sera fourni aux gouvernements des pays de la région pour les aider à élaborer en matière d'égalité des sexes des politiques reposant sur des faits en entreprenant des activités visant à promouvoir une prise en main plus directe des programmes en faveur des femmes et faire en sorte que toutes les parties prenantes tiennent dûment compte de la nécessité de garantir l'égalité des sexes dans la formulation des politiques. Ces activités porteront notamment sur les domaines suivants : recherche appliquée, renforcement des capacités, surtout dans le domaine de la statistique, formulation et exécution des politiques et mise en œuvre d'une stratégie concertée d'intégration d'une perspective sexospécifique aux politiques élaborées au plan national.

17.39 L'accent sera mis sur l'approfondissement des connaissances et sur la création de réseaux afin de faire la lumière sur la nature des problèmes liés aux politiques de promotion de l'égalité des sexes suivies par les pays de la région ainsi que sur l'incorporation de ces connaissances aux stratégies de renforcement des capacités nationales et surtout à la stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans les mécanismes nationaux de promotion de la femme. Les connaissances ainsi générées, les résultats des recherches et les indicateurs élaborés seront utilisés pour la formulation des politiques visant à promouvoir la parité entre hommes et femmes et l'éradication de la pauvreté et de la violence à l'égard des femmes.

17.40 La priorité sera accordée aux domaines d'activité ci-après : a) renforcement des capacités des mécanismes nationaux de promotion de la femme; b) formation d'autres parties prenantes, comme les responsables des ministères sectoriels chargés de planifier l'institutionnalisation de l'égalité des sexes; c) fourniture d'un appui aux efforts déployés par les pays pour réaliser des enquêtes sur l'emploi du temps afin de faciliter la formulation de politiques concernant l'économie domestique; d) fourniture d'un appui en vue de la mise en œuvre de la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes »; e) intégration des TIC afin d'encourager l'autonomisation économique des femmes; et f) production d'indicateurs concernant la problématique hommes-femmes. En outre, l'on s'attachera à encourager l'utilisation des indicateurs élaborés par l'Observatoire de la parité entre les sexes afin de permettre aux femmes de participer aux processus de prise de décisions dans les pays de la région.

17.41 Conformément à la résolution 63/311 de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies, par laquelle elle a appuyé la création d'une nouvelle entité composite chargée de promouvoir les droits de la femme et l'égalité des sexes, la Division se concertera et collaborera avec les autres entités du système des Nations Unies et autres parties prenantes qui opèrent dans ces domaines.

17.42 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site web et des bases de données de la Commission et de celles de l'Observatoire de la parité des sexes et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 7 Population et développement

Objectif de l'Organisation : Faciliter une meilleure prise en compte des questions de population dans les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des parties prenantes des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre les tendances démographiques et d'étudier les questions de population et de développement à des fins de programmation sociodémographique	<p>a) i) Nombre accru d'institutions gouvernementales des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui utilisent les données démographique et les informations sur la population et le développement générées par les sous-programme dans le cadre de la série de recensements de 2010 et d'autres sources de données démographiques</p> <p>ii) Augmentation du nombre de téléchargements de publications du Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes (CELADE) contenant des analyses et des recommandations concrètes pertinentes, ainsi que de données du CELADE sur les questions de population</p>
b) Renforcement de la capacité technique des États membres de la Commission de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans d'autres accords internationaux portant sur ces questions	b) Augmentation du nombre de mesures nouvelles ou supplémentaires prises par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour mettre en œuvre les recommandations et les objectifs énoncés dans le Programme d'action, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et les objectifs et buts pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'autres recommandations et accords internationaux concernant la population et le développement

Stratégie

17.43 Le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes de la Division de la population de la Commission est responsable de l'exécution de ce sous-programme. Il travaillera en collaboration avec les autres divisions et bureaux de la Commission, en particulier la Division du développement social, la Division des affaires féminines et la Division de la statistique et des projections économiques. Il continuera d'assurer le secrétariat technique du Comité spécial sur la population et le développement et continuera de fournir un appui aux pays de la région dans le cadre du suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'application en Amérique latine et dans les Caraïbes du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et du suivi de la réalisation des buts et objectifs arrêtés dans la Déclaration du Millénaire ainsi que par les autres conférences internationales pertinentes.

17.44 Afin d'aider la région à relever ces défis, il sera fourni des services consultatifs spécialisés et des services de coopération technique et il sera organisé des ateliers et des séminaires pour faciliter la coopération horizontale, la création de réseaux et l'échange de données d'expérience concernant la formulation de politiques et de programmes adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays. En outre, il sera réalisé des recherches appliquées et des analyses, notamment en vue de formuler des recommandations concrètes qui seront diffusées par le biais de publications pouvant servir de référence aux pays de la région.

17.45 Sur les plans méthodologique et technique, les travaux menés dans le cadre du sous-programme s'organiseront autour des domaines ci-après : a) analyse des tendances démographiques; b) production de données et élaboration de procédures, de programmes informatiques et de systèmes d'information qui permettent d'améliorer l'utilisation des données des recensements, des statistiques et de l'état civil et des résultats des enquêtes; c) inclusion d'éléments sociodémographiques dans les programmes sociaux nationaux et locaux nécessaires à la prise de décisions concernant la conception et l'application des politiques publiques; et d) coopération régionale dans le domaine de la population et du développement. L'accent sera mis sur les questions ci-après : vieillissement et droits des personnes âgées, des autochtones et des personnes d'ascendance africaine, migrations et mobilité de la population, conséquences socioéconomiques de la dynamique démographique et formation aux questions liées à la population et au développement.

17.46 Les principaux utilisateurs des produits du sous-programme seront les responsables gouvernementaux, les pouvoirs publics et les bureaux nationaux de statistique des pays de la région, en particulier les fonctionnaires des ministères de la planification, de l'action sociale, de la santé, de l'éducation et du logement qui s'occupent des questions liées à la population. Les autres utilisateurs seront les organismes publics et privés et les organisations de la société civile qui conçoivent et administrent des programmes, politiques et projets nationaux et locaux portant sur des secteurs relatifs à la population, ainsi que les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur s'intéressant à ces questions. Les activités du sous-programme seront menées en étroite collaboration avec la Division de la population et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, avec les autres entités membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales participant au

module population, avec des organismes spécialisés comme le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation panaméricaine de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OIT, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales comme l'OEA, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine, la BID et le Secrétariat général ibéro-américain. Cette collaboration tendra à perfectionner les méthodes utilisées pour l'élaboration d'estimations et de projections démographiques ainsi qu'à harmoniser les normes suivies dans ce domaine par différentes organisations. Le CELADE continuera de jouer le rôle d'entité chef de file du groupe de travail interinstitutions sur les migrations internationales.

17.47 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires en publiant régulièrement des données sociodémographiques en tant que bien public régional grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données du CELADE et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 8

Développement durable et établissements humains

Objectif de l'Organisation : Mieux intégrer les questions relatives à la gestion de l'environnement et des zones urbaines aux politiques économiques et sociales et aux politiques d'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable et des changements climatiques

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'appliquer des politiques et des mesures propices au développement durable, concernant en particulier les établissements humains ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des risques connexes

Indicateurs de succès

- a) i) Nombre accru de pays suivant les recommandations de la Commission lorsqu'ils adoptent des politiques, mesures ou instruments concernant les établissements humains, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques connexes
- ii) Pourcentage de lecteurs reconnaissant avoir bénéficié des analyses et recommandations concernant les établissements humains, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques connexes ainsi que le développement durable figurant dans des publications sélectionnées du sous-programme

b) Renforcement de la capacité des gouvernements de la région et d'autres acteurs de suivre et de faire progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable et à l'urbanisation, dont la Déclaration du Millénaire, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Réunion régionale des ministres et hautes autorités chargés du logement et de l'urbanisme, la Réunion régionale d'application et le Programme d'action pour le développement durable et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que différents accords convenus dans le cadre de la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, de la Réunion d'application régionale et de la Commission du développement durable

b) Davantage de pays suivent les recommandations de la CEPALC lorsqu'ils prennent des mesures pour donner suite aux engagements souscrits dans le cadre des accords internationaux liés au développement durable et à l'urbanisation

Stratégie

17.48 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme sera confiée à la Division du développement durable et des établissements humains de la Commission, qui s'en acquittera en étroite coordination avec ses autres bureaux et divisions en vue de faire en sorte que tous les programmes de travail des départements tiennent compte de tous les aspects du développement durable, en particulier des changements climatiques et du septième objectif du Millénaire pour le développement. Les principales étapes politiques et institutionnelles de son action seront la réunion régionale sur l'application des objectifs de développement durable qui doit être organisée conjointement par la Commission et la Division du développement durable, les réunions des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Réunion de suivi des engagements pris dans le Plan d'action régional adopté à la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et les Caraïbes et par le Forum des ministres de l'environnement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

17.49 Au niveau opérationnel, les travaux seront organisés de façon à créer des synergies entre les différents types d'activité, à savoir l'élaboration d'études de cas nationales, la fourniture d'une assistance technique et de cours de formation, l'organisation de débats aux niveaux régional et sous-régional et la promotion de la concertation au niveau des pays. Le sous-programme tendra notamment à assurer l'intégration des mesures gouvernementales et institutionnelles relatives à la gestion de l'environnement, dont celles concernant les questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les changements climatiques constitueront le grand axe de la plupart des activités entreprises dans le cadre du sous-programme. Celui-ci

sera exécuté de façon souple afin de tenir compte de l'environnement changeant dans lequel devront être menées à bien les activités.

17.50 L'accent sera mis sur les domaines d'activité ci-après : a) évaluation des progrès accomplis dans la région en ce qui concerne le développement durable, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques connexes, et b) renforcement des capacités d'intégration de critères de durabilité aux politiques publiques et de gestion environnementale, y compris en ce qui concerne l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

17.51 Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les autorités chargées du développement durable et des établissements humains. Les autorités économiques et sectorielles ont également un rôle important à jouer dans l'intégration des considérations liées au développement durable et aux changements climatiques aux activités ne relevant exclusivement de l'environnement. Les autres bénéficiaires selon les organisations régionales et sous-régionales, les universités et centres de recherche universitaires, les organisations du secteur commercial et les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à ces questions. La stratégie consistera également à regrouper en réseaux une large gamme de parties prenantes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et dans les secteurs économiques et sociaux concernés par les changements climatiques, dont des organismes gouvernementaux, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé et des organes sectoriels pertinents.

17.52 La Division continuera, dans sa mise en œuvre du sous-programme, de se concerter et d'entreprendre des activités conjointes avec des institutions spécialisées, programmes et fonds du système des Nations Unies comme le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ainsi qu'avec les banques régionales et sous-régionales de développement qui s'intéressent aux questions environnementales.

17.53 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 9

Ressources naturelles et infrastructures

Objectif de l'Organisation : Favoriser la compétitivité et le développement socioéconomique dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes au moyen d'une gestion durable des ressources naturelles et des services publics d'infrastructure

Réalizations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités institutionnelles des pays de la région de formuler et d'appliquer des politiques et des cadres réglementaires

a) i) Davantage de pays suivent les recommandations de la CEPALC lorsqu'ils adoptent des politiques et mesures relatives à

propres à accroître l'efficacité de la gestion durable des ressources naturelles et des services publics de distribution et d'infrastructure

la gestion durable des ressources naturelles et aux services publics de distribution et d'infrastructure.

ii) Nombre accru d'autorités nationales qui reconnaissent avoir bénéficié des services de coopération technique de la Commission dans leurs travaux concernant la gestion durable des ressources naturelles et les services publics et infrastructures

b) Amélioration de l'harmonisation et de la coordination des politiques et identification, aux niveaux sous-régional et régional, des échanges de bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles et de prestation de services publics de distribution et d'infrastructure

b) Davantage d'entités publiques, régionales, universitaires et commerciales suivent les recommandations de la CEPALC lorsqu'elles prennent des mesures pour harmoniser les politiques relatives à la gestion des ressources naturelles et/ou à la prestation de services d'infrastructure.

Stratégie

17.54 La Division de l'infrastructure et des ressources naturelles sera chargée de l'exécution du sous-programme, en étroite coordination avec les autres divisions et bureaux de la Commission, en particulier la Division du développement durable et des établissements humains, la Division de la production, de la productivité et de la gestion et le siège sous-régional de Mexico. La stratégie suivie consistera notamment à fournir aux parties prenantes de la région des études analytiques et des informations et données rigoureuses sur les moyens de réglementer et de gérer l'utilisation des ressources naturelles et la prestation des services publics de distribution et d'infrastructure dans le contexte des objectifs de développement issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social, notamment la Déclaration du Millénaire.

17.55 La Division s'emploiera en priorité à aider techniquement les pays, à leur demande, à réglementer et à gérer l'utilisation des ressources minérales, énergétiques et hydriques, en mettant un accent particulier sur les effets économiques et sociaux des changements climatiques et la viabilité environnementale et énergétique, et à réglementer la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure. Un appui sera apporté à l'organisation de débats sur les nouvelles options politiques et sur le fonctionnement des réseaux d'échange d'information sur les bonnes pratiques et les enseignements de l'expérience. Des activités de formation seront aussi menées à l'intention des décideurs, des fonctionnaires et des experts dans les domaines susmentionnés.

17.56 L'accent sera mis sur les domaines d'activité ci-après : a) gestion durable et évaluation technologique des ressources naturelles afin de maximiser leur contribution au développement de la région; b) renforcement de la sécurité de l'approvisionnement et de l'accès à l'énergie grâce à la formulation de politiques dynamiques visant à promouvoir l'efficacité, la diversification et l'intégration régionale à court et à moyen terme; c) promotion d'un développement durable et efficace des services d'infrastructure, et notamment de l'innovation et de

l'amélioration des cadres réglementaires, compte tenu de la nécessité de minimiser les émissions de carbone.

17.57 Les principaux bénéficiaires des produits du sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région, notamment ceux qui s'occupent de la mise en valeur durable des ressources naturelles, des questions énergétiques, des infrastructures et des transports. Les autres bénéficiaires seront des organisations régionales et sous-régionales, des universités, des centres de recherche universitaires et des organisations techniques, professionnelles, syndicales et commerciales s'intéressant à ces questions. Les consultations et une étroite collaboration se poursuivront avec les entités de l'ONU et les programmes des Nations Unies qui prennent part aux travaux de la Commission du développement durable, ainsi qu'avec les organisations extérieures au système des Nations Unies qui sont concernées par les activités minières, l'énergie et les ressources en eau, notamment l'Organisation latino-américaine de l'énergie, l'Organisation latino-américaine des mines, le Parlement latino-américain, l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud, la Commission interaméricaine des ports de l'Organisation des États américains, l'International Association of Maritime Economists, la Commission centraméricaine du transport maritime et des organisations bilatérales et multilatérales telles que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Société andine de développement, l'Association des organismes de réglementation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement des Amériques, la Communauté des Caraïbes et le Projet Mesoamerica.

17.58 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 10

Planification de l'administration publique

Objectif de l'Organisation : Aider à améliorer la gestion du secteur public dans les pays de la région pour ce qui est de la planification économique et sociale, de l'établissement des budgets et du développement local

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays membres de la Commission d'adopter de nouvelles approches et d'aborder les questions nouvelles concernant la planification du développement aux échelons national et infranational, la budgétisation axée sur les résultats et l'administration publique	a) i) Nombre accru d'organismes publics et autres entités publiques de la région (aux échelons national ou infranational) recevant des services de coopération technique et suivant les recommandations de la Commission lorsqu'ils adoptent les politiques et mesures concernant la planification du développement, la budgétisation et

- l'administration publique
- ii) Nombre accru de participants qui reconnaissent avoir bénéficié des activités de formation organisées dans le cadre du sous-programme et avoir ainsi amélioré leur travail concernant la planification du développement, l'administration publique et la budgétisation
- iii) Pourcentage d'usagers qui reconnaissent avoir bénéficié des analyses et des recommandations de politique générale figurant dans la publication intitulée *Public Management and Development in Latin American and the Caribbean* et d'autres publications sélectionnées de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- b) i) Renforcement de la coordination, de l'échange de bonnes pratiques et pourcentage accru des participants aux instances organisées dans le cadre du sous-programme qui reconnaissent avoir bénéficié des activités réalisées et des recommandations formulées et avoir ainsi amélioré leur travail dans les domaines de la planification du développement, de la gestion budgétaire et de l'administration publique aux échelons aussi bien national qu'infranational
- b) i) Nombre accru d'organismes publics et de parties prenantes de la région (aux échelons national ou infranational) qui participent aux réseaux et séminaires organisés dans le cadre du sous-programme pour diffuser les recommandations de la Commission concernant la planification du développement, la budgétisation et l'administration publique
- ii) Pourcentage accru des participants aux réunions organisées dans le cadre du sous-programme qui reconnaissent que les activités et recommandations de la Commission les ont aidés à améliorer leur travail dans les domaines de la planification du développement, de la gestion budgétaire et de l'administration publique aux échelons national et infranational
-

Stratégie

17.59 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui fait office de centre de formation de la Commission. En conséquence, l'Institut travaillera en étroite coordination avec les autres divisions et les sièges sous-régionaux ou bureaux nationaux de la Commission. Il axera sa stratégie sur les dispositions pertinentes des objectifs du développement au niveau international, y compris ceux énoncés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies concernant les domaines économique et social, notamment la Déclaration du Millénaire et les documents finals du Sommet mondial de 2005.

17.60 Il est prévu d'appliquer la stratégie à l'aide de divers moyens : fourniture aux gouvernements et aux autres parties prenantes intéressées de services complets de formation et de coopération technique, recherche appliquée et création de réseaux d'échange de connaissances entre les parties prenantes, en particulier en ce qui concerne l'action du secteur public dans la région, et appui à ces réseaux. En outre, l'Institut s'emploiera à fournir des avis de politique générale et formulera des propositions concernant les stratégies de développement et les aspects économiques du secteur public; à améliorer les résultats des politiques, programmes et projets du secteur public, et à renforcer les réseaux d'échange de connaissances dans ces domaines et à les doter de ressources appropriées. Par ailleurs, l'Institut s'attachera à promouvoir et à appuyer la mise au point de nouveaux outils de formulation et d'évaluation des politiques budgétaires et identifiera de saines pratiques de gestion fondées sur les résultats pour qu'elles soient intégrées au cycle de formulation des politiques publiques. De même, des services de coopération technique continueront d'être fournis aux pays de la région au sujet des questions pertinentes, et des échanges de données d'expérience seront encouragés. Des innovations technologiques et pédagogiques seront introduites aussi pour améliorer la qualité de la formation et faciliter l'accès des étudiants aux matériels pédagogiques et aux informations disponibles sur le réseau.

17.61 Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les décideurs et les cadres des autorités publiques des pays de la région, en particulier ceux qui s'occupent des questions concernant la planification et la gestion budgétaires aux échelons aussi bien national qu'infranational. Les produits du sous-programme seront également utilisés par les institutions de la société civile et les organisations commerciales et professionnelles ainsi que par les universités et autres sociétés savantes et instituts de recherche. Par ailleurs, l'on s'efforcera de développer et de renforcer les partenariats établis avec les organismes multilatéraux de développement clefs de la région.

17.62 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 11 Statistiques

Objectif de l'Organisation : Favoriser la génération, l'emploi et l'incorporation de données statistiques pertinentes, exactes et à jour dans l'élaboration des politiques économiques et sociales et des politiques environnementales des pays de la région

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Conférence statistique des Amériques pour 2005-2015

a) i) Davantage de pays de la région font des progrès satisfaisants dans l'application du Système de comptabilité nationale, y compris pour les comptes satellites, en tenant compte

- des recommandations internationales et de leurs propres besoins.
- ii) Nombre accru des pays de la région qui ont établi des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement
- b) Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre l'évolution de la situation économique et sociale et l'état de l'environnement et de formuler des politiques pragmatiques
- b) i) Nombre accru de pays qui prennent des mesures pour donner suite aux recommandations de la Commission sur le suivi de l'évolution de la situation économique et sociale et l'état de l'environnement et formuler des politiques pragmatiques
- ii) Nombre accru de téléchargements à partir de l'*Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes* et de CEPALSTAT, système en ligne de la Commission qui regroupe les bases de données économiques, sociales et environnementales de la région
- iii) Nombre accru d'utilisateurs qui reconnaissent avoir bénéficié des informations pouvant être consultées par l'intermédiaire du système CEPALSTAT
-

Stratégie

17.63 La Division de la statistique sera chargée de l'exécution du sous-programme, dont le caractère interdisciplinaire l'amènera à collaborer étroitement avec les autres divisions et bureaux de la Commission, auxquels elle continuera de fournir un appui sous forme de données et d'analyses statistiques.

17.64 La stratégie sera centrée sur trois activités. La première consistera à promouvoir l'application de bonnes pratiques et la diffusion et l'adaptation de méthodologies comparables au plan international. Des séminaires, des cours et des réunions seront organisés et une documentation technique sera rédigée. Deuxièmement, la Division fournira des services consultatifs spécialisés et des services de coopération technique afin de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des pays de la région dans le domaine statistique et organisera des réunions et des séminaires afin de faciliter l'échange de données d'expérience et de promouvoir la coopération horizontale. La Division fournira également un appui au développement de réseaux afin de faciliter l'harmonisation et la coordination des données statistiques entre les pays. Enfin, sur le plan du développement des méthodes, la Division formulera des propositions concernant l'établissement et l'adaptation d'indicateurs.

17.65 Au cours de l'exercice biennal, l'accent sera mis sur les domaines d'activité ci-après : promotion de l'adoption de nouvelles réglementations concernant le Système de comptabilité nationale; amélioration des statistiques économiques de base; facilitation de la participation des pays au Programme international de

comparaisons; et systématisation des statistiques environnementales et élaboration d'indicateurs de la pauvreté et de la cohésion sociale.

17.66 Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les instituts nationaux de statistique, les banques centrales et les organismes gouvernementaux spécialisés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, les activités réalisées intéresseront un très large public dans le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile.

17.67 La Division réalisera, en étroite coordination avec la Conférence statistique des Amériques de la Commission, des activités reflétant les priorités thématiques identifiées par la Conférence dans des secteurs comme la comptabilité nationale, les statistiques économiques et environnementales, les indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les indicateurs sociaux et l'organisation des systèmes statistiques. Dans chacun de ces domaines, il sera réalisé des activités de développement des statistiques et il sera mis au point les nouvelles méthodologies dont les pouvoirs publics et la société civile ont besoin pour s'attaquer aux problèmes nouveaux. Les activités entreprises dans le cadre du sous-programme seront coordonnées avec celles des groupes de travail de la Conférence. En outre, la Division coordonnera les activités entreprises au plan régional et certaines activités d'envergure mondiale, et elle réalisera notamment des activités conjointes avec le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU. Elle continuera de collaborer avec d'autres institutions internationales comme le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation panaméricaine de la santé, ainsi qu'avec les autres commissions régionales. Elle participera à des projets d'envergure mondiale comme le Programme international de comparaisons. La Division se fera l'interprète de la situation et des vues de la région dans le contexte des instances et réunions mondiales et en particulier, mais pas seulement, à la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

17.68 La Division mettra également l'ensemble des informations statistiques et méthodologiques dont elle dispose à la disposition d'une large gamme de parties prenantes : organismes publics des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, organisations patronales et syndicales, institutions techniques et professionnelles liées à des secteurs productifs, universités, centres de recherche, organisations d'intégration régionale et autres entités publiques ou privées ayant besoin d'informations comparables sur les pays de la région.

17.69 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission ainsi que par l'entremise de la CEPALSTAT, sa base de données centrale, accessible en ligne, regroupant les données et indicateurs économiques, sociaux et environnementaux concernant les pays de la région. En outre, il sera assuré une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 12

Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique latine

Objectif de l'Organisation : Favoriser une croissance dynamique et un développement durable, profitable à tous et équitable, dans un cadre institutionnel et démocratique solide, et atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays de la sous-région de venir à bout des problèmes économiques et sociaux, en particulier en ce qui concerne l'égalité et l'éradication de la pauvreté	<p>a) i) Nombre accru d'institutions gouvernementales, d'institutions du secteur privé et d'institutions universitaires qui tiennent compte des analyses et recommandations de la Commission lorsqu'ils adoptent des politiques et des mesures dans le domaine du développement économique et social, en particulier en ce qui concerne l'égalité et l'éradication de la pauvreté</p> <p>ii) Nombre accru de parties prenantes clefs qui reconnaissent avoir bénéficié des produits et des services de la Commission en matière de formulation des politiques économiques et sociales, particulièrement en ce qui concerne l'égalité et l'éradication de la pauvreté</p>
b) Renforcement des capacités techniques des pays de la sous-région de concevoir ou d'évaluer des politiques et des mesures dans les domaines du développement productif, du commerce et de l'intégration	<p>b) i) Nombre accru d'institutions de la sous-région qui tiennent compte des analyses et suivent les recommandations de la Commission lorsqu'elles formulent des politiques et des mesures concernant le développement productif, le commerce et l'intégration</p> <p>ii) Nombre accru de parties prenantes clefs qui reconnaissent avoir bénéficié des produits et des services de la Commission dans les domaines du développement productif, du commerce et de l'intégration</p>
c) Renforcement des capacités techniques des pays de la sous-région de concevoir ou d'évaluer des politiques et des mesures en matière de développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques	<p>c) i) Nombre accru d'institutions de la sous-région qui tiennent compte des analyses et suivent les recommandations de la Commission lorsqu'elles formulent des politiques et des mesures dans le domaine du développement durable, y compris en ce qui concerne l'agriculture, l'énergie et les changements climatiques</p> <p>ii) Nombre accru de parties prenantes clefs qui reconnaissent avoir bénéficié des produits</p>

et des services de la Commission dans le domaine du développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques

Stratégie

17.70 Le siège sous-régional de la Commission à Mexico sera chargé de l'exécution de ce sous-programme, qui concerne les pays de l'isthme d'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine, en étroite coordination avec les autres divisions et bureaux de la Commission. La stratégie suivie tiendra spécialement compte des éléments pertinents des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux énoncés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social, notamment la Déclaration du Millénaire, en particulier de l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim, de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de la viabilité à long terme de l'environnement et de la constitution d'un partenariat mondial en faveur du développement.

17.71 La stratégie a pour but de continuer de renforcer les capacités des pays de formuler des stratégies et des politiques de nature à promouvoir la réalisation des objectifs visés ainsi que la coopération aux échelons sous-régional et régional. Elle consistera essentiellement à concevoir, diffuser et mettre en œuvre des moyens novateurs et rationnels de s'attaquer aux problèmes de développement de la sous-région. Elle consistera également à mener les travaux d'analyse et à soumettre pour examen aux États Membres des recommandations qui tiendront compte de la diversité des situations nationales. Ce programme permettra de renforcer les analyses multisectorielles et interdisciplinaires, le traitement et la systématisation des données nécessaires à la création et à la mise à jour des données pertinentes et d'élaboration de modèles analytiques assortis d'outils quantitatifs et qualitatifs. L'on continuera de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales et les institutions d'intégration régionale afin de renforcer leurs capacités grâce à la fourniture de services consultatifs ainsi qu'à des programmes de formation et de stage et à l'organisation et à la promotion d'espaces visant à faciliter la concertation et l'échange de pratiques et des enseignements tirés de l'expérience entre les pays de la sous-région ainsi qu'avec ceux d'autres régions. Les principaux bénéficiaires de ce sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région ainsi que des entités de la société civile, les établissements universitaires, les entités du secteur privé et les entités sous-régionales et régionales, comme celles qui font partie du système centraméricain d'intégration. Enfin, l'on s'attachera à renforcer les initiatives qui sont actuellement menées conjointement avec les institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies, notamment dans le contexte du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que de la réalisation de projets conjoints.

17.72 L'accent sera mis sur les domaines d'activité ci-après : a) formulation d'une stratégie de développement à long terme du secteur de l'énergie en Amérique centrale; b) facilitation du commerce dans le cadre de l'Accord de libre-échange Amérique centrale-États-Unis-République dominicaine; c) promotion des avantages sociaux du commerce; d) politiques industrielles et politiques de promotion de la compétitivité et de la concurrence; e) établissement de modèles macroéconomiques

visant à faciliter la planification au niveau des banques centrales; f) phénomènes naturels extrêmes, impact des changements climatiques et adaptation à ces changements; et g) analyses approfondies de la situation des pays de la région et fourniture d'avis techniques.

17.73 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données du siège sous-régional et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Sous-programme 13

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la transformation économique, la résilience sociale et la viabilité de l'environnement dans la sous-région des Caraïbes et resserrer la coopération entre la sous-région et l'Amérique

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités des décideurs des pays de la sous-région de formuler, de mettre en œuvre et de suivre des mesures visant à surmonter les problèmes de développement ainsi qu'à promouvoir la diversification de l'économie et la transformation de la société	<p>a) i) Nombre accru d'institutions gouvernementales, de décideurs et de parties prenantes, du secteur privé et des milieux universitaires qui reconnaissent avoir bénéficié des produits et des services de la Commission dans leurs efforts de promotion du développement économique et de la transformation de la société</p> <p>ii) Nombre accru de pays qui suivent les recommandations de la Commission lorsqu'ils adoptent des politiques et des mesures dans les domaines du développement économique et social, du commerce et de l'environnement</p>
b) Renforcement de la capacité et des compétences techniques dont les pays de la sous-région ont besoin pour assurer le suivi des grands programmes d'action internationaux concernant les domaines économique, social et environnemental, en particulier ceux relatifs à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	<p>b) i) Nombre accru de politiques, programmes et de mesures adoptées suivant les recommandations de la Commission pour donner suite aux programmes d'action internationaux concernant les domaines économique, social et environnemental, et en particulier à la Stratégie de Maurice</p> <p>ii) Nombre accru d'institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes qui reconnaissent avoir bénéficié des activités de coopération technique de la Commission dans les efforts qu'elles déploient pour donner suite aux grands</p>

- programmes d'action internationaux concernant les domaines économique, social et environnemental, y compris en ce qui concerne la gestion des risques de catastrophe et le suivi de la Stratégie de Maurice
- c) Renforcement de la capacité des gouvernements et des institutions des pays des Caraïbes de promouvoir la coopération et l'intégration aux niveaux infrarégional et interrégional
- c) i) Nombre accru d'institutions et de gouvernements des pays des Caraïbes qui suivent les recommandations de la Commission dans les mesures qu'ils adoptent pour promouvoir la coopération et l'intégration aux niveaux infrarégional et interrégional
- ii) Nombre accru d'initiatives régionales reflétant les avis techniques de la Commission adoptées pour promouvoir la coopération et l'intégration aux niveaux infrarégional et interrégional

Stratégie

17.74 Ce sous-programme sera exécuté sous la responsabilité du siège sous-régional de la Commission pour les Caraïbes, en étroite collaboration avec le reste du système de la Commission. La stratégie suivie consistera à continuer de fournir des services de secrétariat et d'appui technique au Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, organe subsidiaire de la Commission qui guide les activités entreprises par le siège sous-régional pour aider les pays de la sous-région à donner suite à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. L'on s'efforcera également de faciliter la participation active des pays de la sous-région au suivi des décisions et recommandations adoptées à l'issue des grandes conférences mondiales et de mettre en place des cadres détaillés pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis et restant à accomplir sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au plan international.

17.75 Le siège sous-régional de la Commission pour les Caraïbes fournira des indications de politique générale aux pays des Caraïbes et réorientera ses priorités de manière à mieux suivre l'évolution des processus économiques ou sociaux et environnementaux et à réduire ainsi la vulnérabilité de la sous-région aux chocs externes. Il fournira des services consultatifs spécialisés et des services de coopération technique et organisera des ateliers et des séminaires pour faciliter la coopération horizontale, la création de réseaux et le partage de données d'expérience de nature à faciliter la conception d'activités et d'interventions qui, tout en tenant compte des besoins particuliers de chaque pays, visent à encourager l'adoption de solutions et de politiques communes. En outre, la priorité sera accordée à l'établissement de cadres de modélisation et de projections et l'on s'efforcera de faciliter le suivi et la mise en œuvre des politiques concernant différents aspects du commerce et du développement économique et social. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités nationales et régionales de suivre les progrès accomplis et d'en rendre compte afin d'encourager la formulation de politiques sociales fondées sur des faits ainsi que de faciliter la coopération et la

coordination avec les autres institutions sous-régionales et de promouvoir ainsi l'adoption d'une approche cohérente des analyses réalisées et des services fournis aux pays des Caraïbes.

17.76 Les principaux usagers des produits du sous-programme seront les pouvoirs publics, les responsables gouvernementaux et le personnel technique des institutions publiques des pays de la sous-région des Caraïbes. Les autres usagers seront notamment les organismes publics et privés et les organisations de la société civile responsables de la conception et de la gestion des programmes, politiques et projets de développement durable.

17.77 Le sous-programme sera réalisé en étroite collaboration avec le secrétariat de la Communauté des Caraïbes, la Banque de développement des Caraïbes, le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques et le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, entre autres. La collaboration instaurée avec les institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies ainsi qu'avec les autres parties intéressées se poursuivra également à la fois pour affiner les méthodes d'établissement des estimations et projections démographiques et pour évaluer la vulnérabilité des pays de la sous-région à l'impact des catastrophes.

17.78 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et du siège sous-régional et à une large diffusion de leurs principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

Textes portant autorisation (tous sous-programmes confondus)

Résolutions de l'Assemblée générale

- 55/2 Déclaration du Millénaire
- 57/144 Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire
- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement
- 58/230 Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
- 59/44 Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
- 59/57 Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous
- 59/146 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 59/258 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005
- 60/4 Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations
- 60/188 Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 60/204 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 60/215 Vers des partenariats mondiaux
- 61/169 Le droit au développement
- 61/207 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 61/211 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 62/151 La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
- 62/161 Le droit au développement

- 62/165 Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité
- 62/199 Mondialisation et interdépendance
- 62/203 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 62/209 Coopération Sud-Sud
- 62/211 Vers des partenariats mondiaux
- 62/213 Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain
- 63/175 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 63/178 Le droit au développement
- 63/212 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 63/222 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 63/223 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 63/228 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 63/232 Activités opérationnelles de développement
- 63/260 Activités touchant au développement
- 63/311 Cohérence du système des Nations Unies
- 64/1 Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
- 64/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 64/214 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

- 64/216 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 64/236 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2004/45 Résolution de San Juan sur le développement productif dans les économies ouvertes
- 2004/246 Coopération régionale
- 2004/310 Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies
- 2006/39 Admission du Japon en qualité de membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 2007/5 Admission de la République de Corée comme État membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 2007/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2007/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 2008/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

Conclusions concertées du Conseil économique et social

- 2002/1 Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire
- 2009/28 Rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle concernant les objectifs et engagements convenus au plan international en matière de développement durable adoptés lors du débat de haut niveau à la session de fond de 2008 du Conseil économique et social

2009/29 Rôle du Conseil économique et social dans la mise en œuvre et le suivi intégrés et coordonnés des décisions et recommandations adoptées à l'issue des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous l'égide des Nations Unies à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris la résolution 61/16

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 595 (XXIX) Résolution de Brasilia sur la mondialisation et le développement
- 598 (XXX) Participation des membres associés de la CEPALC au suivi des conférences mondiales de l'Organisation des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 611 (XXX) Coopération entre pays et régions en développement
- 612 (XXX) Résolution de San Juan sur le développement productif dans les économies ouvertes
- 620 (XXXI) Coopération Sud-Sud
- 625 (XXXI) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement
- 626 (XXXI) Résolution de Montevideo sur l'avenir de la protection sociale : accessibilité, financement et solidarité
- 627 (XXXI) Admission du Japon en qualité d'État membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 628 (XXXI) Admission des îles Turques et Caïques en qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 635 (XXXII) Priorités et programme de travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour l'exercice biennal 2010-2011
- 639 (XXXII) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en ce qui concerne le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des documents finals des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans le domaine économique et social et les domaines connexes
- 640 (XXXII) Admission des îles Caïmanes en tant que membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 642 (XXXII) Coopération Sud-Sud

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/243 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
- 61/187 Système financier international et développement
- 61/210 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
- 62/185 Système financier international et développement
- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement
- 62/204 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 63/121 Guide législatif de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les opérations garanties
- 63/199 Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
- 63/222 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 63/227 Mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 63/228 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 63/239 Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/277 Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement
- 64/188 Commerce international et développement

- 64/190 Système financier international et développement
- 64/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 64/214 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

Sous-programme 2
Production et innovation

Résolutions de l'Assemblée générale

- 56/182 Science et technique au service du développement
- 58/207 Mise en valeur des ressources humaines
- 59/220 Sommet mondial sur la société de l'information
- 59/243 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
- 60/138 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 60/205 Science et technique au service du développement
- 60/211 Mise en valeur des ressources humaines
- 61/187 Système financier international et développement
- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement
- 61/210 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
- 62/182 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 62/185 Système financier international et développement
- 62/190 Les technologies agricoles au service du développement
- 62/201 Science et technique au service du développement

- 63/199 Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
- 63/222 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 63/231 Coopération pour le développement industriel
- 63/235 Développement agricole et sécurité alimentaire
- 63/239 Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/277 Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement
- 64/187 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 64/190 Système financier international et développement
- 64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
- 64/197 Les technologies agricoles au service du développement
- 64/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 64/212 Science et technique au service du développement
- 64/224 Développement agricole et sécurité alimentaire

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2003/19 Sommet mondial sur la société de l'information
- 2004/68 Science et technique au service du développement
- 2004/296 Technologies de l'information et des communications au service du développement
- 2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2007/36 Alliance des Nations Unies entre secteur public et secteur privé pour le développement rural
- 2008/3 Bilan de la mise en œuvre et du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2008/18 Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous
- 2009/5 Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi

- 2009/7 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2009/8 Science et technique au service du développement
- 2009/220 Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 549 (XXV) Concertation aux fins du développement
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 610 (XXX) Suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information
- 629 (XXXI) Suivi du plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 633 (XXXII) Résolution de Saint-Domingue
- 637 (XXXII) Suivi du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes

Sous-programme 3
Politiques macroéconomiques et croissance

Résolutions de l'Assemblée générale

- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement
- 63/199 Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
- 63/206 Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement
- 63/224 Vers un nouvel ordre économique international
- 63/277 Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement
- 63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

- 63/305 Création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 64/188 Commerce international et développement
- 64/209 Vers un nouvel ordre économique international

Résolutions du Conseil économique et social

- 2008/16 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
- 2008/18 Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous
- 2009/5 Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux
- 571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

Sous-programme 4
Financement du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 61/141 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/187 Système financier international et développement
- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement
- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/185 Système financier international et développement
- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement

- 62/187 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/205 Système financier international et développement
- 63/208 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/222 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 63/223 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 63/229 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 63/239 Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/277 Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement
- 63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 64/190 Système financier international et développement
- 64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
- 64/208 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 64/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

Résolutions du Conseil économique et social

- 2006/48 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
- 2008/14 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
- 2008/16 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
- 2009/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

2009/30 Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes

564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux

571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires

608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

Sous-programme 5
Développement social et équité sociale

Résolutions de l'Assemblée générale

58/132 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXI^e siècle

58/207 Mise en valeur des ressources humaines

59/148 Politiques et programmes mobilisant les jeunes : dixième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

59/149 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones

59/241 Migrations internationales et développement

60/2 Politiques et programmes mobilisant les jeunes

60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde

60/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

60/131 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées

60/141 Les petites filles

60/142 Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des populations autochtones

- 60/143 Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- 60/160 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 60/166 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 61/106 Convention relative aux droits des personnes handicapées
- 61/140 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 61/141 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/147 Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- 61/148 Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- 61/149 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 61/157 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 61/161 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 61/162 Respect de la liberté universelle de circulation et importance capitale du regroupement familial
- 61/163 Le droit à l'alimentation
- 61/165 Protection des migrants
- 61/208 Migrations internationales et développement
- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 61/295 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- 62/132 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 62/137 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/141 Droits de l'enfant
- 62/142 Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- 62/156 Protection des migrants
- 62/157 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 62/164 Le droit à l'alimentation
- 62/220 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 63/142 Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté
- 63/152 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 63/187 Le droit à l'alimentation
- 63/199 Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
- 63/241 Droits de l'enfant
- 64/130 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 64/131 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 64/132 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 64/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 64/134 Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 64/135 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/136 Rôle des coopératives dans le développement social

- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/146 Droits de l'enfant
- 64/147 Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- 64/148 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 64/159 Le droit à l'alimentation
- 64/164 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 64/166 Protection des migrants
- 64/215 Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté

Résolutions du Conseil économique et social

- 2003/11 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 2006/4 La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim
- 2006/15 Promotion de l'emploi des jeunes
- 2006/16 Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées
- 2006/27 Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes
- 2006/29 Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles
- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous
- 2008/16 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
- 2008/18 Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous
- 2008/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement, adoptée à l'issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social

2009/5 Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux
- 571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 609 (XXX) Financement et gestion de l'enseignement
- 615 (XXXI) Migration internationale

Sous-programme 6
Institutionnalisation de l'égalité des sexes
dans le développement régional

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/206 Participation des femmes au développement
- 58/207 Mise en valeur des ressources humaines
- 59/168 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 60/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 60/136 Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 60/137 Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- 60/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 60/141 Les petites filles

- 60/160 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 60/210 Participation des femmes au développement
- 61/141 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/144 Traite des femmes et des filles
- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/165 Protection des migrants
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/132 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 62/134 Élimination du viol et d'autres formes de violence sexuelle dans toutes leurs manifestations, notamment dans les conflits et les situations apparentées
- 62/137 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/140 Les filles
- 62/205 Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : participation des femmes au développement
- 62/206 Participation des femmes au développement
- 63/157 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 63/159 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/135 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/138 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 64/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 64/145 Les filles
- 64/166 Protection des migrants
- 64/217 Participation des femmes au développement

64/218 Mise en valeur des ressources humaines

Résolutions du Conseil économique et social

- 2001/5 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme concernant certaines questions thématiques
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2006/9 Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
- 2006/29 Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles
- 2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2008/33 Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 2008/34 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/12 Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/16 Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé d'étudier les communications relatives à la condition de la femme

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 558 (XXVI) Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001
- 571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires
- 605 (XXX) Conférences régionales sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 618 (XXXI) Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes

- 645 (XXXII) Conférences régionales sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes

Sous-programme 7 Population et développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- S-21/2 Principales mesures proposées pour la poursuite de la publication du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 59/241 Migrations internationales et développement
- 60/135 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 60/142 Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 60/160 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 60/169 Protection des migrants
- 61/208 Migrations internationales et développement
- 61/295 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 62/220 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 63/161 Questions autochtones
- 63/184 Protection des migrants
- 63/225 Migrations internationales et développement
- 64/132 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 64/135 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes

- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/148 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 64/166 Protection des migrants

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2009/239 Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-deuxième session et ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 555 (XXVI) Centre latino-américain de démographie
- 556 (XXVI) Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement
- 569 (XXVII) Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie – Division de la population de la CEPALC
- 571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 644 (XXXII) Population et développement : activités prioritaires pour la période 2008-2010

Sous-programme 8
Développement durable et établissements humains

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/237 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable
- 60/189 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-troisième session

- 60/193 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 60/198 Développement durable des montagnes
- 60/200 Année internationale des déserts et de la désertification, 2006
- 60/220 Assistance humanitaire et relèvement pour El Salvador et le Guatemala
- 61/195 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 61/197 Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
- 61/198 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 61/199 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 62/86 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 62/98 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
- 62/196 Développement durable dans les régions montagneuses
- 62/197 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 62/215 Les océans et le droit de la mer
- 63/210 La stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale
- 63/212 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 63/214 Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
- 63/215 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 63/216 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 63/217 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 63/218 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 63/219 Convention sur la diversité biologique

- 63/221 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 63/281 Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
- 64/71 Les océans et le droit de la mer
- 64/73 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 64/199 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 64/200 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 64/202 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 64/203 Convention sur la diversité biologique
- 64/205 Développement durable dans les régions montagneuses
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 64/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 64/236 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes

- 594 (XXIX) Sommet mondial pour le développement durable
- 602 (XXX) Suivi du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

Sous-programme 9

Ressources naturelles et infrastructures

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/242 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 60/5 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 60/189 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-troisième session
- 60/199 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial
- 61/195 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 62/86 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 62/98 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
- 62/196 Développement durable dans les régions montagneuses
- 62/197 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 63/2 Document final de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral ou de transit
- 63/210 La stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale

- 63/212 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 63/228 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 64/73 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/202 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 64/205 Développement durable dans les régions montagneuses
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 64/214 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 64/236 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 64/255 Amélioration de la sécurité routière mondiale

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2003/61 Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable (sous-programmes 8 et 9)
- 2004/233 Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales
- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux
- 602 (XXX) Suivi du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 635 (XXXII) Priorités et programme de travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour l'exercice biennal 2010-2011

Sous-programme 10
Planification de l'administration publique

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/231 Administration publique et développement
- 59/55 Administration publique et développement

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2004/233 Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales
- 2008/32 Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa septième session
- 2009/18 Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa huitième session

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 340 (AC.66) Huitième session extraordinaire du Comité plénier de la CEPALC
- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 554 (XXVI) Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale
- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux
- 581 (XXVIII) Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale

- 597 (XXX) Appui aux travaux de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 630 (XXXI) Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale
- 635 (XXXII) Priorités et programme de travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour l'exercice biennal 2010-2011
- 636 (XXXII) Appui aux activités de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Sous-programme 11 **Statistiques et projections économiques**

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 60/131 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2000/7 Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques
- 2009/237 Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 580 (XXVIII) Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 617 (XXXI) Conférences statistiques des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 638 (XXXII) Conférences statistiques des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Sous-programme 12

Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

Résolutions de l'Assemblée générale

- 56/182 Science et technique au service du développement
- 58/117 Assistance et coopération internationales en faveur de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/228 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 58/239 La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- 59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 59/241 Migrations internationales et développement
- 59/244 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 60/136 Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 60/137 Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- 60/193 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 60/195 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 60/211 Mise en valeur des ressources humaines
- 60/220 Assistance humanitaire et relèvement pour El Salvador et le Guatemala
- 61/165 Protection des migrants

- 61/195 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 61/198 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 61/199 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 61/201 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 61/208 Migrations internationales et développement
- 62/86 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/182 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 62/189 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 62/192 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 62/194 Convention sur la diversité biologique
- 62/197 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 62/198 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 62/201 Science et technique au service du développement
- 62/205 Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : participation des femmes au développement
- 62/206 Participation des femmes au développement
- 63/184 Protection des migrants
- 63/216 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 63/217 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 63/221 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 63/281 Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
- 64/71 Les océans et le droit de la mer

- 64/73 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 64/135 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/137 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 64/138 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/187 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 64/200 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 64/203 Convention sur la diversité biologique
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 64/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 64/212 Science et technique au service du développement
- 64/217 Participation des femmes au développement
- 64/218 Mise en valeur des ressources humaines
- 64/236 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

- 2003/17 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 2004/52 Programme à long terme d'aide à Haïti
- 2004/68 Science et technique au service du développement
- 2008/10 Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
- 2008/34 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/4 Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 606 (XXX) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 622 (XXXI) Comité de coopération économique de l'Amérique centrale
- 624 (XXXI) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- 637 (XXXII) Suivi du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes

Sous-programme 13
Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Résolutions de l'Assemblée générale

- S-22/2 Déclaration et progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 59/138 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
- 59/230 Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable
- 60/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 60/189 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-troisième session
- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- 61/197 Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
- 61/198 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 61/199 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 61/200 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 61/206 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 62/86 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/182 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 62/192 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 62/194 Convention sur la diversité biologique
- 62/197 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 62/198 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 62/201 Science et technique au service du développement
- 62/205 Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : participation des femmes au développement
- 62/206 Participation des femmes au développement
- 62/215 Les océans et le droit de la mer
- 63/212 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 63/214 Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
- 63/216 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 63/217 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 64/71 Les océans et le droit de la mer

- 64/73 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 64/135 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/137 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 64/140 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/187 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 64/199 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 64/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 64/236 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

- 2003/51 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
- 2004/46 Soutien à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- 2004/52 Programme à long terme d'aide à Haïti
- 2004/53 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
- 2004/68 Science et technique au service du développement
- 2009/17 Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 574 (XXVII) Participation des membres associés de la CEPALC au suivi des conférences mondiales de l'Organisation des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social
- 600 (XXX) Comité de développement et de coopération des Caraïbes
- 606 (XXX) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 621 (XXXI) Comité de développement et de coopération des Caraïbes
- 624 (XXXI) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- 629 (XXXI) Suivi du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 641 (XXXII) Comité de développement et de coopération des Caraïbes
-